



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2012
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Cinquante-cinquième session

Vienne, 12-16 mars 2012

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Directives de politique générale pour le programme contre la drogue
de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et
renforcement du programme contre la drogue ainsi que
du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité
d'organe directeur, y compris les questions administratives,
budgétaires et de gestion stratégique**

Application des résolutions et décisions relatives au programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime adoptées au cours de la période 2008-2011 qui appelaient des mesures de l'Office

Rapport du Secrétariat

1. La présente note a été établie conformément à la résolution 54/10 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime", dans laquelle la Commission recommandait que le Secrétariat lui présente, dans le cadre de la session qu'elle tient au premier semestre, un rapport succinct et concis sur la suite donnée aux résolutions.

2. Les tableaux 1 à 11 présentent des informations sur l'état d'application des résolutions et décisions relatives au programme contre la drogue de l'UNODC qui ont été adoptées au cours de la période 2008-2011 par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social ou la Commission des stupéfiants et qui appelaient des mesures de l'UNODC. Le tableau 12 fournit par ailleurs des informations sur l'application de la résolution 49/4 de la Commission, qui fait l'objet d'un rapport tous les deux ans depuis la cinquante et unième session de la Commission. Il est fait référence à des documents contenant des informations sur l'application de ces résolutions et décisions.

* E/CN.7/2012/1.



Tableau 1
Résolution du Conseil économique et social adoptée en 2011

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Résolution 2011/34 du Conseil économique et social)	Le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime contient des informations sur l'application de la résolution (E/CN.7/2012/3-E/CN.15/2012/3).

Tableau 2
Décision du Conseil économique et social adoptée en 2011

<i>Décision</i>	<i>État d'application/observations</i>
Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Décision 2011/258 du Conseil économique et social)	<p>Le Secrétariat a fourni toute la documentation pertinente au groupe de travail en temps opportun. Il a également aidé les coprésidents à fixer les dates des réunions formelles et informelles du groupe et à élaborer le programme de travail, l'ordre du jour provisoire et les synthèses des résultats de chaque réunion du groupe.</p> <p>Voir la note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12-E/CN.15/2012/12).</p> <p>Voir aussi la note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1).</p>

Tableau 3
Résolutions de la Commission des stupéfiants adoptées en 2011

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Promouvoir la coopération internationale contre la conduite sous l'emprise de la drogue (Résolution 54/2 de la Commission des stupéfiants)	Conformément au paragraphe 9 de la résolution 54/2, l'application de la résolution dépendait du versement par les États Membres de contributions extrabudgétaires. En l'absence de telles ressources, il a été impossible de faire avancer l'application de la résolution.
Veiller à ce que des échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle soient disponibles dans les laboratoires d'analyse des drogues à des fins scientifiques (Résolution 54/3 de la Commission)	<p>Application en cours.</p> <p>L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et le secrétariat de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ont réalisé des enquêtes pour obtenir des informations auprès des autorités nationales compétentes et des laboratoires d'analyse des drogues sur les obstacles persistants à la disponibilité d'échantillons de référence et d'essai de substances placées sous contrôle international, afin de trouver des moyens de les surmonter.</p>

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Suite donnée à la proposition d'organisation d'un atelier et d'une conférence internationaux sur le développement alternatif (Résolution 54/4 de la Commission)	<p>Pour en savoir plus sur l'application de la résolution, voir également le rapport annuel de l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants pour 2011 (E/INCB/2011/1).</p> <p>Application en cours.</p> <p>Un atelier international sur le développement alternatif s'est tenu à Chiang Rai et Chiang Mai (Thaïlande) du 6 au 11 novembre 2011.</p> <p>La Commission sera saisie d'une note du Secrétariat sur le suivi de l'application des résolutions 53/6 et 54/4 de la Commission, qui figurent dans le document E/CN.7/2012/8.</p>
Promouvoir des stratégies axées sur la réadaptation et la réinsertion en réponse aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences, destinées à promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés (Résolution 54/5 de la Commission)	<p>Le rapport du Directeur exécutif sur la situation mondiale en ce qui concerne l'abus de drogues (E/CN.7/2012/2) contient des informations sur l'application de la résolution, notamment des renseignements sur la promotion de stratégies axées sur la réadaptation et la réinsertion en réponse aux troubles liés à l'usage de drogues et à leurs conséquences, destinées à promouvoir la santé et le bien-être social des personnes, des familles et des communautés.</p> <p>Le rapport du Directeur exécutif sur la promotion d'une disponibilité suffisante des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite (E/CN.7/2012/9) contient des informations sur l'application de la résolution.</p>
Initiative du Pacte de Paris (Résolution 54/7 de la Commission)	<p>Application en cours.</p> <p>La troisième Conférence de niveau ministériel organisée dans le cadre de l'Initiative du Pacte de Paris se tiendra à Vienne le 16 février 2012. Conformément à sa résolution 54/7, la Commission sera saisie pour examiner du rapport du Directeur exécutif sur l'Initiative du Pacte de Paris et, le cas échéant, d'informations sur les résultats de la troisième Conférence internationale de niveau ministériel.</p> <p>Le rapport du Directeur exécutif sur l'Initiative du Pacte de Paris (E/CN.7/2012/10) contient des informations sur l'application de la résolution.</p> <p>Les rapports d'analyse du questionnaire révisé destiné aux rapports annuels (2010) contiennent des informations sur le contrôle des produits chimiques précurseurs.</p> <p>Pour en savoir plus sur l'application de la résolution, voir également le rapport annuel de l'Organisation internationale de contrôle des stupéfiants pour 2011 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (E/INCB/2011/4).</p>
Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels pour le contrôle des produits chimiques précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues synthétiques (Résolution 54/8 de la Commission)	

*Résolution**État d'application/observations*

Améliorer la qualité de la collecte, de la communication et de l'analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants
 (Résolution 54/9 de la Commission)

L'UNODC a mené des consultations avec d'autres organisations internationales afin de tirer des enseignements de leurs expériences concernant la mise au point de cadres de référence sur la qualité des données dans les organisations internationales.

Les fonds alloués au renforcement des capacités et à l'élaboration d'un programme de formation sur la collecte et la communication de données dans les îles du Pacifique étaient limités. Hormis ces fonds, les États Membres n'ont fourni aucune ressource extrabudgétaire, que ce soit pour assurer le renforcement des capacités en matière de collecte de données dans les pays prioritaires ou pour mettre en œuvre la proposition de programme de surveillance des statistiques et des informations sur l'offre de drogues et des données épidémiologiques (PROMISE) dont il est fait mention dans la résolution 54/9.

Voir également le rapport du Directeur exécutif sur l'amélioration de la qualité de la collecte, de la communication et de l'analyse de données sur le problème mondial de la drogue et sur les mesures prises pour y faire face et renforcer les moyens de surveillance correspondants (E/CN.7/2012/11).

Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; recommandations du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Résolution 54/10 de la Commission)

Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:

- Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/12-E/CN.15/2012/12);
- Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9/Add.1-E/CN.15/2011/9/Add.1);
- Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2012-2015 (E/CN.7/2011/9/Add.2-E/CN.15/2011/9/Add.2);
- Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22);
- Rapport de la Commission des stupéfiants sur la reprise de sa cinquante-quatrième session (E/2011/28/Add.1-E/CN.7/2011/15/Add.1).

Amélioration de la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue
 (Résolution 54/11 de la Commission)

Une note verbale en date du 26 juillet a été adressée aux États Membres pour leur demander des informations sur leurs expériences de collaboration avec la société civile dans les instances des Nations Unies et des suggestions pour améliorer la participation de la société civile à la lutte contre le problème mondial de la drogue.

Les informations reçues des États Membres figurent dans un document de séance qui sera distribué à la cinquante-cinquième session de la Commission (E/CN.7/2012/CRP.1).

*Résolution**État d'application/observations*

Revitalisation du principe de responsabilité commune et partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue (Résolution 54/12 de la Commission)

L'action de l'UNODC, organisme coparrainant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), dans les domaines du VIH et du sida porte essentiellement sur les progrès à accomplir vers un accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien aux usagers de drogues et aux personnes vivant et travaillant en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées. L'Office favorise également l'intégration de services efficaces de prévention du VIH, de traitement, de prise en charge et de soutien dans les activités concernant la traite des êtres humains. L'UNODC aide les États Membres à réviser et à adapter leurs politiques, stratégies et législations nationales, à fournir des services complets de prévention et de traitement du VIH et à renforcer le suivi et l'évaluation. Toutes les activités appuyées par l'Office visent à renforcer l'appropriation des politiques et les capacités nationales. Se fondant sur les mandats et les stratégies établis de l'UNODC et de l'ONUSIDA et guidé par le Cadre uniifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour la période 2012-2015, l'Office travaille actuellement dans le domaine du VIH/sida dans plus de 90 pays répartis dans toutes les grandes régions et aide les États à mettre en œuvre des interventions de vaste portée pour empêcher l'infection à VIH et fournir traitement, soins et appui aux personnes vivant avec le VIH et le sida.

L'application de la résolution 54/12 se fait au moyen de ressources extrabudgétaires.

Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif sur la revitalisation du principe de responsabilité commune et partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, qui sera présenté à la Commission à sa cinquante-sixième session, en 2013.

Empêcher toute nouvelle infection à VIH chez les injecteurs et autres usagers de drogues (Résolution 54/13 de la Commission)

L'action de l'UNODC, organisme coparrainant de l'ONUSIDA, dans les domaines du VIH et du sida porte essentiellement sur les progrès à accomplir vers un accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien aux usagers de drogues et aux personnes vivant et travaillant en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées. L'Office favorise également l'intégration de services efficaces de prévention du VIH, de traitement, de prise en charge et de soutien dans les activités concernant la traite des êtres humains. L'UNODC aide les États Membres à réviser et à adapter leurs politiques, stratégies et législations nationales, à fournir des services complets de prévention et de traitement du VIH et à renforcer le suivi et l'évaluation. Toutes les activités appuyées par l'Office visent à renforcer l'appropriation des politiques et les capacités nationales. Se fondant sur les mandats et les stratégies établis de l'UNODC et de l'ONUSIDA et guidé par le Cadre uniifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour la période 2012-2015, l'Office travaille actuellement dans le domaine du VIH/sida dans plus de 90 pays répartis dans toutes les grandes régions et aide les États à mettre en œuvre des interventions de vaste portée pour empêcher l'infection à VIH et fournir traitement, soins et appui aux personnes vivant avec le VIH et le sida.

L'application de la résolution se fait au moyen de ressources extrabudgétaires.

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Mesures visant à appuyer les efforts déployés par les États africains pour lutter contre le problème mondial de la drogue (Résolution 54/14 de la Commission)	Le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2012/3-E/CN.15/2012/3) contient des informations sur l'application de la résolution.
Promotion de la coopération internationale pour aider les États les plus touchés par le transit de drogues (Résolution 54/15 de la Commission)	Des informations sur l'application de la résolution figureront dans le rapport du Directeur exécutif sur la promotion de la coopération internationale pour aider les États les plus touchés par le transit de drogues, qui sera présenté à la Commission à sa cinquante-sixième session, en 2013.
Tableau 4 Résolution de l'Assemblée générale adoptée en 2010	
<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique (Résolution 65/227 de l'Assemblée générale)	<p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3); b) Chapitre 16, Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1).
Tableau 5 Résolutions de la Commission des stupéfiants adoptées en 2010	
<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Promotion de la prévention communautaire de l'usage de drogues (Résolution 53/1 de la Commission des stupéfiants)	Application en cours.
<p>En 2011, l'UNODC a lancé deux grandes initiatives en matière de prévention, axées sur la prévention communautaire. L'une d'elles vise à encourager les jeunes du monde entier à agir en faveur de la prévention de l'usage de drogues dans leurs établissements scolaires et communautés. L'UNODC a également démarré la mise au point de normes en matière de prévention, destinées à orienter les décideurs qui veulent élaborer des systèmes de prévention efficaces et reposant sur des bases scientifiques. La communauté est l'un des cadres fondamentaux sur lesquels seront axées les normes en matière de prévention.</p> <p>Application en cours.</p> <p>L'UNODC a lancé la mise au point de normes en matière de prévention, destinées à orienter les décideurs qui veulent élaborer des systèmes de prévention efficaces et reposant sur des bases scientifiques, notamment pour prévenir les comportements à risque à un âge précoce. Le processus fera intervenir des chercheurs et décideurs des États Membres et de diverses organisations régionales et internationales.</p>	
Prévention de l'usage de drogues illicites dans les États Membres et renforcement de la coopération internationale en matière de politiques de prévention de l'usage illicite de drogues (Résolution 53/2 de la Commission)	

Résolution

<i>État d'application/observations</i>	
Assurer une disponibilité suffisante de drogues licites placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite (Résolution 53/4 de la Commission)	Application en cours. Pour avoir des informations sur l'application de la résolution, consulter le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010 (E/INCB/2010/1) et le rapport sur la disponibilité des drogues placées sous contrôle international: assurer un accès adéquat à des fins médicales et scientifiques (E/INCB/2010/1/Supp. 1).
Renforcement de la coopération régionale entre l'Afghanistan et les États de transit et contribution de tous les pays touchés à l'action menée pour lutter contre les stupéfiants, sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée (Résolution 53/5 de la Commission)	Le rapport du Secrétaire général sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6) contient des informations sur l'application de la résolution.
Poursuite de la promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif et proposition d'organisation d'un atelier international et d'une conférence internationale sur le développement alternatif (Résolution 53/6 de la Commission)	La note du Secrétaire général sur la poursuite de la promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif et proposition d'organisation d'un atelier international et d'une conférence internationale sur le développement alternatif (E/CN.7/2011/12) contient des informations sur l'application de la résolution.
Coopération internationale contre l'administration dissimulée de substances psychoactives pour commettre des agressions sexuelles et autres actes criminels (Résolution 53/7 de la Commission)	Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale contre l'administration dissimulée de substances psychoactives pour commettre des agressions sexuelles et autres actes criminels (E/CN.7/2012/13) contient des informations sur l'application de la résolution.
Renforcement de la coopération internationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue, l'accent étant mis sur le trafic illicite de drogues et les infractions connexes (Résolution 53/8 de la Commission)	Le rapport du Secrétaire général sur la situation mondiale en ce qui concerne le trafic de drogues (E/CN.7/2012/4) contient des informations sur l'application de la résolution.

*Resolution**État d'application/observations*

Garantir un accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et aux services d'accompagnement aux usagers de drogues et aux personnes vivant avec ou touchées par le VIH (Résolution 53/9 de la Commission)

L'action de l'UNODC, organisme coparrainant de l'ONUSIDA, dans les domaines du VIH et du sida porte essentiellement sur les progrès à accomplir vers un accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien aux usagers de drogues et aux personnes vivant et travaillant en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées.

L'Office favorise également l'intégration de services efficaces de prévention du VIH, de traitement, de prise en charge et de soutien dans les activités concernant la traite des êtres humains. L'UNODC aide les États Membres à réviser et à adapter leurs politiques, stratégies et législations nationales, à fournir des services complets de prévention et de traitement du VIH et à renforcer le suivi et l'évaluation. Toutes les activités appuyées par l'Office visent à renforcer l'appropriation des politiques et les capacités nationales. Se fondant sur les mandats et les stratégies établis de l'ONUSIDA et de l'UNODC et guidé par le Cadre uniifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour la période 2012-2015, l'Office travaille actuellement dans le domaine du VIH/sida dans plus de 90 pays répartis dans toutes les grandes régions et aide les États à mettre en œuvre des interventions de vaste portée pour empêcher l'infection à VIH et fournir traitement, soins et appui aux personnes vivant avec le VIH et le sida.

L'application de la résolution se fait au moyen de ressources extrabudgétaires.

Le rapport du Directeur exécutif sur les mesures visant à protéger les enfants et les jeunes de l'usage illicite de drogues (E/CN.7/2011/13) contient des informations sur l'application de la résolution.

Encourager la mise en commun d'informations sur les risques d'usage illicite et de trafic d'agonistes synthétiques des récepteurs cannabinoïdes (Résolution 53/10 de la Commission)

Appliquée.

Un rapport présentant des informations sur la question des agonistes des récepteurs cannabinoïdes a été mis à la disposition du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé, afin que ce dernier acquière une meilleure connaissance et une compréhension accrue de la question. Toutefois, le Comité ne s'est pas réuni depuis l'adoption de la résolution 53/11 de la Commission, faute de financement.

Intitulé "cannabinoïdes synthétiques dans les produits végétaux", le rapport a également été mis à la disposition des États Membres par le biais du site Internet de l'UNODC (www.unodc.org/unodc/en/scientists/synthetic-cannabinoids-in-herbal-products.html).

Renforcement des systèmes de contrôle du mouvement des graines de pavot à opium provenant de plantes cultivées illicitement (Résolution 53/12 de la Commission)

Appliquée.

Le texte de la résolution a été adressé aux États Membres dans une note verbale en date du 5 juillet 2010.

Pour avoir des informations sur l'application de la résolution, consulter le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2011 (E/INCB/2011/1).

Le rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6) contient des informations sur l'application de la résolution.

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>				
Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels du contrôle de substances fréquemment utilisées dans la fabrication de stupéfiants et de substances psychotropes (Résolution 53/15 de la Commission)	<p>Appliquée.</p> <p>Le texte de la résolution a été communiqué dans une note verbale en date du 7 juillet 2010 pour avoir des informations sur l'application de la résolution, consulter également le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010 sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 (E/INCB/2010/4).</p>				
Simplification du questionnaire destiné aux rapports annuels (Résolution 53/16 de la Commission)	<p>Des informations sur l'application de la résolution figurent dans le rapport du Directeur exécutif, établi d'après les réponses au questionnaire fournis par les États Membres, sur les mesures prises par les États Membres en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2012/14).</p> <p>Le questionnaire destiné aux rapports annuels a été révisé par le groupe d'experts sur la collecte de données, qui s'est réuni du 12 au 15 octobre 2010, puis a été approuvé par la Commission à la reprise de sa cinquante-troisième session en décembre 2010.</p>				
Tableau 6 Décision de la Commission des stupéfiants adoptée en 2010	<p><i>État d'application/observations</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Décision</i></th> <th><i>État d'application/observations</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Suite donnée au projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels (Décision 53/2 de la Commission des stupéfiants)</td><td>Approuvé par la Commission, le questionnaire révisé destiné aux rapports annuels permet aux États membres de fournir leurs rapports pour le cycle en cours (2010).</td></tr> </tbody> </table>	<i>Décision</i>	<i>État d'application/observations</i>	Suite donnée au projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels (Décision 53/2 de la Commission des stupéfiants)	Approuvé par la Commission, le questionnaire révisé destiné aux rapports annuels permet aux États membres de fournir leurs rapports pour le cycle en cours (2010).
<i>Décision</i>	<i>État d'application/observations</i>				
Suite donnée au projet révisé de questionnaire destiné aux rapports annuels (Décision 53/2 de la Commission des stupéfiants)	Approuvé par la Commission, le questionnaire révisé destiné aux rapports annuels permet aux États membres de fournir leurs rapports pour le cycle en cours (2010).				
Tableau 7 Résolution du Conseil économique et social adoptée en 2009	<p><i>État d'application/observations</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><i>Résolution</i></th> <th><i>État d'application/observations</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Résolution 2009/23 du Conseil économique et social)</td><td> <p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3); b) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6). </td></tr> </tbody> </table>	<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>	Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Résolution 2009/23 du Conseil économique et social)	<p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3); b) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6).
<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>				
Appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Résolution 2009/23 du Conseil économique et social)	<p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3); b) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6). 				

Tableau 8
Résolutions de la Commission des stupéfiants adoptées en 2009

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Promouvoir la coopération internationale pour lutter contre l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses (Résolution 52/1 de la Commission des stupéfiants)	Le Rapport du Directeur exécutif sur la promotion de la coopération internationale pour lutter contre l'implication des femmes et des filles dans le trafic de drogues, notamment comme passeuses (E/CN.7/2011/7) contient des informations sur l'application de la résolution.
Renforcer les capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l'Afghanistan sur la base du principe de la responsabilité partagée (Résolution 52/2 de la Commission)	Le rapport du Directeur exécutif sur le renforcement des capacités de détection et de répression des principaux États de transit voisins de l'Afghanistan sur la base du principe de la responsabilité partagée (E/CN.7/2010/6) contient des informations sur l'application de la résolution.
Soutien international aux États d'Afrique de l'Est dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues (Résolution 52/3 de la Commission)	Le rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6) contient des informations sur l'application de la résolution.
Progrès accomplis dans le renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues (Résolution 52/4 de la Commission)	Le rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6) contient des informations sur l'application de la résolution.
Analyse de tous les aspects liés à l'usage de graines de cannabis à des fins illicites (Résolution 52/5 de la Commission)	Application en cours.
Promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif (Résolution 52/6 de la Commission)	L'UNODC a lancé une étude du marché de graines de cannabis utilisées à des fins illicites. Dans sa phase initiale, l'étude analysera, par l'intermédiaire d'une recherche sur Internet, les informations sur les producteurs et les vendeurs de graines de cannabis. Suivra ensuite la collecte de données figurant dans la littérature scientifique sur l'usage de graines de cannabis à des fins illicites ainsi que d'informations provenant de services de détection et de répression et de personnes cultivant du cannabis.
Proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues (Résolution 52/7 de la Commission)	Pour avoir des informations sur l'application de la résolution, consulter également le rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010 (E/INCB/2010/1).
	Le rapport du Directeur exécutif sur la promotion des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience pour assurer la viabilité et la globalité des programmes de développement alternatif (E/CN.7/2010/7 et Corr.1) contient des informations sur l'application de la résolution.
	Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:
	a) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/3-E/CN.15/2010/3);
	b) Rapport du Directeur exécutif sur la proposition concernant l'évaluation de la qualité des activités des laboratoires d'analyse des drogues (E/CN.7/2010/9).

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'aveux tirés du trafic de drogues et d'infractions connexes (Résolution 52/9 de la Commission)	<p>Le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/3-E/CN.15/2011/3) contient des informations sur l'application de la résolution.</p>
Renforcement de la coopération interrégionale entre les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Afrique de l'Ouest pour combattre le trafic de drogues (Résolution 52/10 de la Commission)	<p>Le rapport du Secrétariat sur les recommandations des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants (E/CN.7/2010/5) contient des informations sur l'application de la résolution.</p>
Suite donnée à la Conférence ministérielle sur le trafic illicite de drogues, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme: défis pour la sécurité et le développement dans les Caraïbes (Résolution 52/11 de la Commission)	<p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Directeur exécutif sur l'appui à l'élaboration et à l'application des programmes régionaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/6-E/CN.15/2011/6); b) Rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/3-E/CN.15/2010/3).
Améliorer la collecte, la communication et l'analyse de données pour suivre l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue (Résolution 52/12 de la Commission)	<p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Note du Secrétariat sur le jeu révisé d'outils de collecte de données et de mécanismes de collecte, de compilation, d'analyse et de communication de données, établi par le groupe d'experts sur la collecte de données (E/CN.7/2010/15 et Add.1 et Corr.1 et Add.2 à 4); b) Rapport sur les travaux de la réunion du groupe d'experts sur la collecte de données tenue à Vienne du 12 au 15 janvier 2010 (UNODC/CND/EG.1/2010/8).
Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Résolution 52/13 de la Commission)	<p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2011/9-E/CN.15/2011/9 et Add.1 et 2); b) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/16-E/CN.15/2010/16); c) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/23-E/CN.15/2010/21); d) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/15-E/CN.15/2009/25).

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2010-2011 (Résolution 52/14 de la Commission)	<p>Le personnel du Groupe de l'évaluation indépendante comprend un chef (P5), deux experts associés et deux agents des services généraux (autres classes). Un troisième agent des services généraux sera recruté en 2012, puis deux spécialistes de l'évaluation (un P4 puis un P3). Pour que le Groupe de l'évaluation indépendante soit complètement viable, efficace, opérationnel et indépendant, il faudrait de nouveaux effectifs financés par le budget ordinaire, ainsi qu'un budget opérationnel financé par des ressources de base.</p> <p>Les documents ci-après contiennent des informations sur l'application de la résolution:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Rapport du Directeur exécutif sur les modifications à apporter au cadre stratégique et leurs implications pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et pour l'affectation des ressources aux sous-programmes du programme de travail, sur l'établissement du groupe de l'évaluation indépendante et sur la pérennité du Groupe de la planification stratégique (E/CN.7/2010/13-E/CN.15/2010/13); b) Rapport du Directeur exécutif sur l'exécution du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/CN.7/2011/11-E/CN.15/2011/11).
Tableau 9 Résolutions du Conseil économique et social adoptées en 2008	
<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Promouvoir le caractère durable et intégré du développement alternatif pour en faire un élément important de la stratégie de contrôle des drogues dans les États où existent des cultures illicites de plantes destinées à la production de drogues (Résolution 2008/26 du Conseil économique et social)	Voir le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (E/2009/28).
Fourniture d'une assistance internationale aux États voisins de l'Afghanistan les plus touchés (Résolution 2008/27 du Conseil)	Rapport du Directeur exécutif sur la fourniture d'une assistance internationale aux États voisins de l'Afghanistan les plus touchés (E/CN.7/2009/7).
Tableau 10 Résolutions de la Commission des stupéfiants adoptées en 2008	
<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan (Résolution 51/1 de la Commission des stupéfiants)	Le rapport du Directeur exécutif sur la suite donnée à la deuxième Conférence ministérielle sur les routes de la drogue à partir de l'Afghanistan (E/CN.7/2009/8) contient des informations sur l'application de la résolution.

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Résolution 51/4 de la Commission)	Le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (E/2009/28) contient des informations sur l'application de la résolution.
Lutte contre la culture et le trafic illicites de cannabis (Résolution 51/6 de la Commission)	L'UNODC continue d'apporter un soutien aux États Membres, en fonction des ressources disponibles, pour l'élaboration ou le renforcement de stratégies et de plans d'action nationaux pour l'élimination des cultures illicites de la plante de cannabis. Jusqu'à présent, aucun État Membre ne s'est prévalu de cette possibilité.
Assistance aux États touchés par le transit de drogues illicites (Résolution 51/7 de la Commission)	Le rapport du Directeur exécutif sur l'assistance aux États touchés par le transit de drogues illicites (E/CN.7/2010/14) contient des informations sur l'application de la résolution.
Célébrer le centenaire de la convocation de la Commission internationale de l'opium (Résolution 51/8 de la Commission)	Appliquée.
Nécessité d'un équilibre entre la demande et l'offre d'opiacés utilisés pour répondre aux besoins médicaux et scientifiques (Résolution 51/9 de la Commission)	Le texte de la résolution a été communiqué aux États Membres et aux organisations internationales pertinentes dans une note verbale en date du 30 juin 2008.
Renforcement de la coopération internationale pour le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication des drogues de synthèse (Résolution 51/10 de la Commission)	Appliquée.
Liens entre le trafic illicite de drogues et le trafic illicite d'armes à feu (Résolution 51/11 de la Commission)	Le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante et unième session (E/2008/28), la résolution a été transmise à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale par le biais du site Internet des Commissions (www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/cnd-documentis-index.html).
Renforcement de la coopération entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les autres organismes des Nations Unies pour la promotion des droits de l'homme dans la mise en œuvre des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues (Résolution 51/12 de la Commission)	Le rapport du Directeur exécutif sur les activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2010/3-E/CN.15/2010/3) contient des informations sur l'application de la résolution.
Réponse à la menace que constitue la distribution sur le marché non réglementé de drogues placées sous contrôle international (Résolution 51/13 de la Commission)	Application en cours.

<i>Resolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (Résolution 51/14 de la Commission)	<p>Application en cours.</p> <p>L'application de la résolution se fait au moyen de ressources extrabudgétaires.</p> <p>La note du Secrétariat sur la promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/CN.7/2011/10) contient des informations sur l'application de la résolution.</p>
Lutte contre le mouvement international de graines de pavot provenant de plants de pavot à opium cultivés illicitement (Résolution 51/15 de la Commission)	<p>Application en cours.</p> <p>Pour avoir des informations sur l'application de la résolution, consulter les rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2008 (E/INCB/2008/1) et 2009 (E/INCB/2009/1).</p>
Échange d'informations concernant l'utilisation de substances non placées sous contrôle en remplacement des substances placées sous contrôle fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et les nouvelles méthodes de fabrication de drogues illicites (Résolution 51/16 de la Commission)	<p>Application en cours.</p> <p>Pour avoir des informations sur l'application de la résolution, voir les rapports annuels de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur l'application de l'article 12 de la Convention de 1988 pour 2008 (E/INCB/2008/4) et les années suivantes.</p>
Renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues (Résolution 51/18 de la Commission)	<p>Le rapport du Directeur exécutif sur le renforcement de l'appui international aux États de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts de lutte contre le trafic de drogues (E/CN.7/2010/10) contient des informations sur l'application de la résolution.</p>

Tableau 11
Décision de la Commission des stupéfiants adoptée en 2008

<i>Décision</i>	<i>Documents présentant des renseignements sur l'application de la résolution</i>
Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Décision 51/1 de la Commission des stupéfiants)	<p>Rapport du Secrétariat sur les recommandations du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2009/10-E/CN.15/2009/10).</p>

Tableau 12
Résolution de la Commission des stupéfiants adoptée en 2006

<i>Résolution</i>	<i>État d'application/observations</i>
Faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémato-gène chez les consommateurs de drogues (Résolution 49/4 de la Commission des stupéfiants)	<p>Application en cours. À compter de la cinquante et unième session de la Commission, l'UNODC établira tous les deux ans des rapports sur l'application.</p> <p>L'action de l'UNODC, organisme coparrainant de l'ONUSIDA, dans les domaines du VIH et du sida porte essentiellement sur les progrès à accomplir vers un accès universel à la prévention du VIH, au traitement, aux soins et au soutien aux usagers de drogues et aux personnes vivant et travaillant en milieu carcéral et dans d'autres structures fermées. L'Office favorise également l'intégration de services efficaces de prévention du VIH, de traitement, de prise en charge et de soutien dans les activités concernant la traite des êtres humains. L'UNODC aide les États Membres à réviser et à adapter leurs politiques, stratégies et législations nationales, à fournir des services complets de prévention et de traitement du VIH et à renforcer le suivi et l'évaluation. Toutes les activités appuyées par l'Office visent à renforcer l'appropriation des politiques et les capacités nationales. Se fondant sur les mandats et les stratégies établis de l'UNODC et de l'ONUSIDA et guidé par le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA pour la période 2012-2015, l'Office travaille actuellement dans le domaine du VIH/sida dans plus de 90 pays répartis dans toutes les grandes régions et aide les États à mettre en œuvre des interventions de vaste portée pour empêcher l'infection à VIH et fournir traitement, soins et appui aux personnes vivant avec le VIH et le sida.</p> <p>Le rapport du Directeur exécutif sur les mesures adoptées pour faire face à la prévalence du VIH/sida et d'autres maladies à diffusion hémato-gène chez les consommateurs de drogues (E/CN.7/2010/11) contient des informations sur l'application de la résolution.</p> <p>L'application de la résolution se fait au moyen de ressources extrabudgétaires.</p>